

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du vendredi 13 janvier 2023**

<p><b>Date de la convocation</b> 07/01/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b> 07/01/2023</p> <p><b>Membres :</b></p> <p><b>En Exercice :</b> 15</p> <p><b>Présents :</b> 14</p> <p><b>Votants :</b> 14</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p><b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p><b>Représenté(e)s :</b></p> <p><b>Excusé(e)s :</b> Thomas LAMOTTE</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	--

**Objet: Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - DE\_20230113\_001**

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir des heures de ménage au niveau de l'école de Roussennac et de la mairie suite à une nouvelle organisation des horaires des postes d'adjoints techniques territoriaux et de la démission d'un agent à partir du 01 février 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial (catégorie c) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois et 7 jours allant du 01 février 2023 au 07 juillet 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures du 01 février 2023 au 31 mars 2023 puis de 18 heures du 01 avril 2023 au 07 juillet 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

**Acte rendu exécutoire**

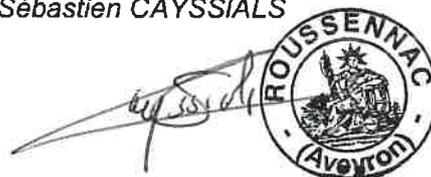
Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 18 janvier 2023  
et publication ou notification  
le 18 janvier 2023

Roussennac, le 18 janvier 2023.  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 18/01/2023  
012-211202064-20230113-DE\_20230113\_001-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mét : roussennac.mairie@wanadoo.fr